

Décision

Générale

colonial

Décision n° 692 du 30 mai 1953 :

n° 692

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 mai 1953

Numéro JO

n° 8 du 01/07/1953

Date du numéro

1 juillet 1953

TEXTE INTÉGRAL

Le salaire mensuel du personnel employée à l'Hôpital Principal est fixée comme suit pour compter du 1er janvier 1952 : Kamil Ibrahim..... 10.000 francs Ali Ahmed..... 10.000 — Mohamed Roumanaitou..... 10.000 — Ali Mouhoumed 6.000 — Mohamed Ibrahim..... 6.000 — Abdi Galeb..... 6.000 — Ahmed Mohamed..... 10.000 — Les intéressés percevront, en outre, les indemnités à caractère familial, conformément aux règlements en vigueur.